

**DECRET N° 87/1159 DU 26 AOUT 1987 COMPLETANT CERTAINES  
DISPOSITIONS DU DECRET N° 87/973 DU 11 JUILLET 1987 MODIFIANT  
LE DECRET N° 74/704 DU 1ER AOUT 1974 PORTANT  
REGLEMENTATION DES VEHICULES ADMINISTRATIFS**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 86/1399 du 21 novembre 1986 portant organisation du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 87/973 du 10 juillet 1987 modifiant le Décret n° 74/704 du 1er août 1974 portant réglementation des véhicules administratifs;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Les dispositions de l'article 27 du décret n° 87/973 du 10 juillet 1987 susvisé sont complétées ainsi qu'il suit :

**AU LIEU DE**

Secrétaire Général, Chargé de Mission à la Présidence de la République ou assimilé 30.000

Directeur, Conseiller Technique des Ministères, Inspecteur d'Etat, Attaché au Cabinet de la Présidence ou assimilé 25.000

**LIRE**

Secrétaire Général ou assimilés, Chargés de Mission et Directeurs à la Présidence de la République ou assimilé 30.000

Directeur, Conseiller Technique des Ministères, Inspecteur d'Etat, Attaché et Directeurs-Adjoints à la Présidence de la République ou assimilé 25.000

(LE RESTE SANS CHANGEMENT)

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 26 août 1987

Le Président de la République

(è) Paul BIYA